

## *MAIRIE DE DORTAN*

### *REGLEMENT INTERNE DU CAR SCOLAIRE*

---

La commune de Dortan a passé un contrat avec Trans Jura Bus pour assurer le transport des enfants scolarisés sur Dortan à compter de la rentrée scolaire 2012/2013.

Afin d'assurer la sécurité pendant ce transport scolaire, il est nécessaire de mettre en place un règlement interne du car.

#### 1) Obligations des enfants :

- Attendre l'arrêt complet du véhicule. Les enfants montent et descendent sans bousculade.
- Les parents ont interdiction de monter dans le bus.
- Chaque élève devra se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur ni distraire de quelque façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.
- Une place est attribuée à chaque élève, elle est la même toute l'année, sauf changement à l'initiative du responsable de la discipline, en l'occurrence l'accompagnatrice.
- Les enfants s'assoient au fond du siège et mettent la ceinture de sécurité.
- Il est interdit de crier, de se lever, de se déplacer, de chahuter, de manger et de boire dans le car.
- Il est interdit de toucher les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes avant, pendant et après l'arrêt du véhicule.
- Il est interdit de se lever avant l'arrêt du véhicule et l'ouverture complète de la porte.

Tout acte d'incivilité, toute détérioration commis à l'intérieur du véhicule est susceptible d'engager la responsabilité des parents ou des contrevenants.

En cas de non respect de ce règlement et selon la gravité des cas, l'élève s'expose à une sanction allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire ou définitive.

2) Charges et devoirs de l'accompagnatrice :

- Avant le départ, elle s'assure que les enfants sont tous montés et attachés.
- A chaque arrêt, elle descend la première, s'assure de la bonne destination de chaque enfant.
- Elle est tenue d'informer la commune de toute anomalie constatée dans le fonctionnement du transport.

Ce règlement sera affiché dans le car, dans les écoles et 1 exemplaire sera transmis à chaque parent pour approbation.

Signature des parents,